

Formation des directeurs canadiens 2020

FAQ

Q. QUAND LA FORMATION DES DIRECTEURS CANADIENS 2020 AURA-T-ELLE LIEU?

R. Du dimanche 13 décembre au mardi 15 décembre 2020.

Q. OÙ LA FORMATION DES DIRECTEURS CANADIENS 2020 SE DÉROULERA-T-ELLE?

R. Blue Mountain, à Collingwood, Ontario.

Q. QUELLES SONT LES DATES DE LA PÉRIODE DE QUALIFICATION?

R. Du 1er juin au 30 novembre 2020.

Q. COMMENT PUIS-JE ME QUALIFIER POUR Y ASSISTER?

R. Vous devez satisfaire à l'une des exigences décrites ci-dessous pour participer à la Formation des directeurs canadiens 2020.

1. Devenez DEA, DE ou DES entre le 1er décembre 2019 et le 30 novembre 2020 et vous vous qualifiez automatiquement.

OU

2. Tous les DEA, DE ou DES en date du 1er juin 2020 doivent être payés à leur titre de carrière 1 mois sur les 6 mois de la période de qualification et former 1 bloc (inscrire 1 PM et 4 VIP) cumulativement pendant la période de qualification (du 1er juin au 30 novembre 2020).

OU

3. Tous les DE et DES en date du 1er juin 2020 doivent être payés à titre de directeur (au moins DEA) 3 mois sur les 6 mois de la période de qualification et former 1 bloc (inscrire 1 PM et 4 VIP) cumulativement pendant la période de qualification (du 1er juin au 30 novembre 2020).

Q. ET SI JE PERDS MON TITRE DE CARRIÈRE DE DIRECTEUR PENDANT LA PÉRIODE DE QUALIFICATION?

R. Pour être admissible, vous devez atteindre le rang payé de DEA ou plus haut avant le 30 novembre 2020.

Q. QU'EST-CE QUI EST COMPRIS DANS LE VOYAGE?

R. Un billet d'avion aller-retour pour 1 partenaire de marché
L'hébergement à l'hôtel pour les 2 nuits du programme
Tout le transport terrestre
Les repas et les excursions planifiés par MONAT

Q. PUIS-JE AMENER MON CONJOINT?

R. Oui. Vous pouvez amener votre conjoint ou un être cher au coût additionnel de 1000 \$ CA. Le billet d'avion aller-retour est la responsabilité de l'invité.

Q. SI J'HABITE EN ONTARIO, EST-CE QUE LE TRANSPORT ME SERA OFFERT?

R. Le transport n'est pas inclus si vous habitez dans région où l'évènement aura lieu. Un trajet de quatre heures de route ou moins sera considéré comme un transport local.

Q. QUELS SONT LES « RÈGLEMENTS » CONCERNANT LES CHANGEMENTS DE VOL ET DE TRANSPORT TERRESTRE?

R. Si vous devez changer un vol confirmé par Corporate Traveller, vous devrez payer les frais associés. Si le transport terrestre a été réservé pour vous et vous choisissez de ne pas l'utiliser dans les 48 heures précédant l'heure de départ prévue, le coût par personne vous sera facturé.